



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le DOUZE AVRIL à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, BONNEFONT Francis, LAURENT Martine, LEYOUR Martial, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés COZETTE Laëtitia, MARTINET Nicolas, CHAILLOUX Marie-Laure, LEMAIRE Christiane, BERTRAND Isabelle.

Absents : BITON Kevin, GAUCHER Claude, BROUSSIN Patricia

Mme Séverine DELSARTE a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
7 avril 2023	
Date d'affichage	
7 avril 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	11
Votants	16

Objet : FIXATION DE LA FISCALITE LOCALE POUR 2023

Conformément au code général des impôts, la délibération fixant les taux de la fiscalité locale doit faire l'objet d'un vote distinct du budget.

Monsieur le Maire propose de maintenir les deux taux pour l'année 2023 :

- Foncier Bâti :40,75 % soit un Produit Attendu de 658 928 €
- Foncier non Bâti :53,75 % soit un Produit Attendu de 80 249 €

Abstention faite de Mme BRETON Nelly et Mme COZETTE Laëtitia, le CONSEIL MUNICIPAL décide, à la majorité, de maintenir les taux en 2023.

En conséquence, le Conseil Municipal approuve l'état n° 1259 COM. faisant ressortir, pour chacune des taxes locales, le taux qui lui sera appliqué pour 2023 et le Produit Attendu correspondant.

La secrétaire de séance,

Séverine Delsarte

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

